



Communiqué de presse
Paris, le 6 mars 2019

Plan « Logement d'abord » en Île-de-France : L'État et Nexity s'engagent pour les familles et les personnes isolées

Michel Cadot, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris et Christian Dubois, président de Nexity Non Profit ont signé ce jour une convention de partenariat pour la mise oeuvre du Plan Logement d'abord.

Créer des pensions de familles pour les personnes isolées en situation d'exclusion

La convention prévoit que NEXITY inclura dans sa production annuelle de logements la création de plusieurs pensions de famille, destinées aux personnes isolées en situation d'exclusion.

Nexity accompagnera les élus et les aménageurs qui le sollicitent, par des actions d'information pour leurs programmes de construction et/ou d'aménagement.

Développer le logement privé à vocation sociale

Nexity s'engage également à contribuer à l'extension du parc de logements Solibail par la mise en location des logements à des fins sociales et la promotion auprès de ses clients des avantages des logements Solibail, et des différents dispositifs proposés par l'Agence nationale de l'habitat (Anah) aux propriétaires bailleurs tels que **Louer Abordable**, la **prime d'intermédiation locative**, les aides aux travaux de rénovation énergétique dans le cadre du **programme Habiter Mieux**.

Pour sa part, la direction régionale et interdépartementale de l'habitat et du logement (DRIHL), favorisera les démarches de Nexity Non Profit, notamment en contribuant à lever les obstacles qui pourraient s'opposer à la création de pensions de famille, mais aussi en facilitant le lien entre le groupe et les associations chargées de la mise en oeuvre de Solibail.

Objectif 2022 : 5 000 places en pension de familles et 28 000 places Solibail

Le partenariat entre la DRIHL et Nexity contribuera à l'atteinte des objectifs 2022 fixés à 5 000 places supplémentaires en pensions de famille pour les publics en grande précarité et 28 000 places Solibail. Aujourd'hui, le parc Solibail dispose de 16 000 places soit 5 364 logements. Les résidences sociales se composent de 85 475 places réparties dans 804 structures de logements-foyers.

Michel Cadot se réjouit « *de cette convention qui matérialise l'engagement concret des partenaires cosignataires en faveur de l'accès au logement des plus démunis en Île-de-France* » qui, l'a-t-il rappelé « *a été définie comme priorité nationale et relève de notre responsabilité collective.* » Le préfet a

également lancé un appel « à tous les acteurs du logement à s'engager dans cette même voie d'accès au logement pour tous, en particulier pour les plus fragiles. »

« A travers cette convention que nous signons aujourd'hui avec la DRIHL sur le territoire Île-de-France, nous renouvelons notre volonté de contribuer activement et de manière ambitieuse à la mise en œuvre du Plan Quinquennal » explique Christian Dubois, Président Nexity Non Profit. « Moins d'un an après la création de Nexity Non Profit, nous sommes heureux de constater que cette démarche est collective : la diversité et l'engagement de nos partenaires démontre que la présence concrète, sur le terrain et en faveur des personnes défavorisées, est l'affaire de tous. »

Qu'est-ce que le Plan Logement d'abord ?

Il s'agit d'un plan quinquennal (2018-2022) pour lutter contre le sans-abrisme, présenté le 11 septembre 2017 à Toulouse par le Président de la République, qui propose une réforme structurelle de l'accès au logement pour les personnes sans-domicile. Porté par Jacqueline Gourault ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales et Julien Denormandie chargé du logement, son objectif est de diminuer de manière significative le nombre de personnes sans domicile d'ici 2022 grâce à un accès direct au logement pérenne et un accompagnement social adapté aux besoins des personnes.

Mobiliser le parc privé à vocation sociale : les principaux dispositifs

Solibail : Le dispositif Solibail, garanti par l'État, permet de louer un bien à une association agréée qui y loge une famille à revenus modestes. L'association devient, de fait, locataire, elle verse le loyer et garantit le bon entretien du logement.

[Solibail - DRIHL Ile-de-France](#)

Louer Abordable : Permet aux propriétaires de louer leur logement à un niveau de loyer abordable, à des ménages modestes, en bénéficiant d'une déduction fiscale sur leurs revenus locatifs.

C'est un principe solidaire : plus le loyer pratiqué est bas et le logement situé dans une ville où il est difficile de se loger, plus la déduction fiscale est attractive.

<http://www.cohesion-territoires.gouv.fr/spip.php?page=accueil-sous-site&site=708>

Habiter Mieux : Attribution d'aides par l'Anah pour des travaux de rénovation énergétique (type isolation thermique) aux propriétaires bailleurs ou occupants.

<http://www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/habiter-mieux-en-ile-de-france-r873.html>

Contact presse

Préfecture de Paris et d'Île-de-France
01 82 52 40 25 / pref-communication@paris.gouv.fr
<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>



[@Prefet75_IDF](https://twitter.com/Prefet75_IDF)

Nexity

Blandine Castarède – Directrice de la communication et de la marque
01 85 55 15 52 / bcastarede@nexity.fr



[@nexity](https://twitter.com/nexity)